



Taxe d'apprentissage 2025

Soutenez les formations du BTP !

Vous souhaitez accompagner les jeunes vers des métiers d'avenir dans le Bâtiment et les Travaux Publics ?

La campagne 2025 de répartition du solde de la taxe d'apprentissage a démarré le 26 mai sur la plateforme officielle SOLTéA.

BTP Rhône et Métropole vous invite à affecter votre solde aux établissements qui forment aux métiers du BTP. C'est un acte concret pour soutenir des formations de qualité, moderniser les équipements et favoriser l'emploi local.

Comment faire ?

L'affectation se fait sur la plateforme officielle, [ici](#).

Période d'affectation : du 26 mai au 2 août 2025

Vous pouvez choisir un ou plusieurs établissements habilités à recevoir le solde, ou confier cette démarche à votre expert-comptable.

Sans consigne claire, l'algorithme de SOLTéA répartira votre solde automatiquement — sans prise en compte de l'activité BTP de votre entreprise.

Trois listes d'établissements habilités :

- Liste régionale des établissements habilités
- Liste régionale des acteurs du SPRO (Service Public Régional de l'Orientation)
- Liste nationale (dans la limite de 30% du solde)

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Taxe-d-apprentissage/Taxe-d-apprentissage>

Contact

Service Formation – BTP Rhône et Métropole

Bertrand GALLOIS / Elodie PERRIN

04 72 44 15 25

formation@btprhone.fr